

THÉÂTRES ET ARTISTES

Histoire du théâtre à Toul par Gérard HOWALD



"La Damnation de Faust"
Antoine Tiessen
Robert Cavadini

- 3** ACTE I La censure (6)
Le théâtre avant la révolution (7)
Directeurs et propriétaires (7)
L'ordonnance de 1824 (7)
Changement de propriétaire(8)
- 11** ACTE II Deux, trois, voire quatre pièces par soirée (12)
Vers un nouveau théâtre, à Toul (13)
Les derniers propriétaires du théâtre de Toul (13)
Le nouveau théâtre (13)
Le règlement du théâtre municipal (14)
Le Café de la Comédie (16)
L'incendie du Café de la Comédie (17)
Une nouvelle façade pour le Café de la Comédie (18)
Une nouvelle façade pour le théâtre (19)
- 23** ACTE III Les critiques (23)
Le théâtre de Toul au service des bonnes causes (26)
La Joyeuse (28)
La Fraternelle (28)
A l'affiche du Théâtre de Toul (31)
La distribution des prix (32)
- 34** INTERMEDES Le théâtre militaire (34)
Le cinéma (35)
Le Casino des Familles (37)
Les tournées (38)
Les théâtres ambulants (38)

Au sommaire du prochain numéro...

Etudes Toulaises publie ici, la première partie d'une étude attendue de Gérard Howald. Son "Histoire du théâtre de Toul" est, en effet, en chantier depuis de longs mois. Il a rencontré des dizaines de témoins, rassemblé des liasses de documents.

S'il aborde, dans les pages de ce numéro, plutôt le passé des bâtiments successifs que celui des acteurs, il faudra que les artistes d'hier et parfois d'aujourd'hui, qui lui ont apporté leur témoignage, patientent un peu. La seconde partie paraîtra prochainement (courant février probablement) avec au sommaire:

Les théâtres amateurs
La salle Sainte-Thérèse
La Jeunesse Leucquoise
La salle Jeanne-d'Arc
Le patronage Sainte-Marie
Marie Rudeau
Le patronage Saint-Gérard
Le J.T.P.
Le théâtre du Moulin
et "Les Noëlistes de Toul", par Madeleine PETIT.

La rédaction.

TRIMESTRIEL
NUMERO 68- 1993
SN 0395 238 X - CAPP 59105

EDITEUR:
CERCLE D'ETUDES LOCALES DU TOULOIS
présidé par M. Michel HACHET
rue Chanzy, 54200 TOUL
03 83 64 13 28

COMITE DE REDACTION:
Directeur-gérant:
Bernard HUMBERT
03 83 46 68 03

Comité de lecture:
Jacques JOYEUX
Marcelle MENNEGAND
Madeleine PAULIN
Michel GRAINDEPICE

Diffusion - Abonnements:
Gérard HOWALD
19, rue Baron Louis - TOUL
03 83 43 22 03

Trésorerie:
Philippe JEANDAT
1, rue du Pré Saint-Mansuy - TOUL

Maquette:
Etudes Toulaises
NOUÏ Studio Graphique - NANCY

Théâtres et Artistes

Histoire du théâtre à TOUL par Gérard HOWALD

- ACTE 1 -

Salve Regina Mater Misericordiae
Vita dulcedo et spes nostra salve
Ad te Clamamus exsules filii Hevae

Dis-moi Vénus, quel plaisir trouves-tu
A faire ainsi cascader, cascader ma vertu?
Dis-moi Vénus, quel plaisir trouves-tu
A faire ainsi cascader, cascader ma vertu ?

Loin de moi l'idée de blasphémer en opposant le Salve Regina et ces quelques vers tirés de la célèbre opérette d'Offenbach "La Belle Hélène". Mais combien de fois n'ai-je pas imaginé qu'en ce haut lieu de la distribution (Monoprix, rue Gambetta) où la boîte de conserve côtoie le filet de boeuf, la lingerie et les fournitures scolaires, il fut un temps où la prière, les cantiques, les rires, les tirades et les applaudissements, résonnaient dans ce qui fut le couvent des Dominicaines du Tiers-Ordre, et, plus tard, le théâtre de Toul.

C'est en 1634 que les religieuses du troisième ordre de Saint-Dominique s'établirent à Toul. Leur couvent, un des plus vastes de la ville, était contigu au couvent des Dominicaines du Grand-Ordre. Il s'étendait de l'actuel Monoprix à la rue de la Libération. L'église, non orientée, s'ouvrait rue des Fèvres (rue Gambetta); elle était dédiée à sainte Catherine de Sienne; un vaste jardin allait jusqu'à la rue du Tripot (rue Jeanne d'Arc). Le couvent fut vendu, comme Bien National, le 23 Prairial an

IV (10 juin 1796) à Edmé Bertrand et Nicolas Claude. Après le partage et un échange de terrain, Bertrand obtint la plus grande partie du couvent. Le nouveau propriétaire, certainement acquis aux idées nouvelles, lui donna une toute autre destination. Profitant du décret du 13 janvier 1791 où "*tout citoyen pourra élever un théâtre public et y faire des représentations de pièces de tous genres*", Bertrand transforma l'église des Dominicaines en salle de spectacle (actuellement la Villa Lorraine). Il faut préciser qu'à l'époque où il créait le théâtre à Toul, c'est-à-dire après 1796, une série de décrets de 1791, avait supprimé toutes libertés aux directeurs de théâtre dans le choix des pièces présentées au public, même si celui du 2 août 1793, où les directeurs de théâtre étaient menacés d'être "*arrêtés et punis, selon la rigueur de la loi*" s'ils présentaient des pièces "*tendant à dépraver l'esprit public et à réveiller la honteuse superstition de la royauté*", n'était plus en vigueur. Seuls les ouvrages, dont le ministre de l'Intérieur autorisait la représentation à Paris, pouvaient être joués en province.

N° 1. Premier Projet

Q-403

M-65

Rue des Artisans (Jeanne-d'Arc)

J'ai examiné les plans pour le couvent général de la communauté des sœurs
 de la ville de Toulon et de son territoire qui se trouve dans le
 département de France et de son territoire.

- Guillaume Vichery - Emmanuel Laurent
 - Claude - Thénat - Thénat - Thénat
 - Claude - Thénat - Thénat - Thénat
 - Claude - Thénat - Thénat - Thénat

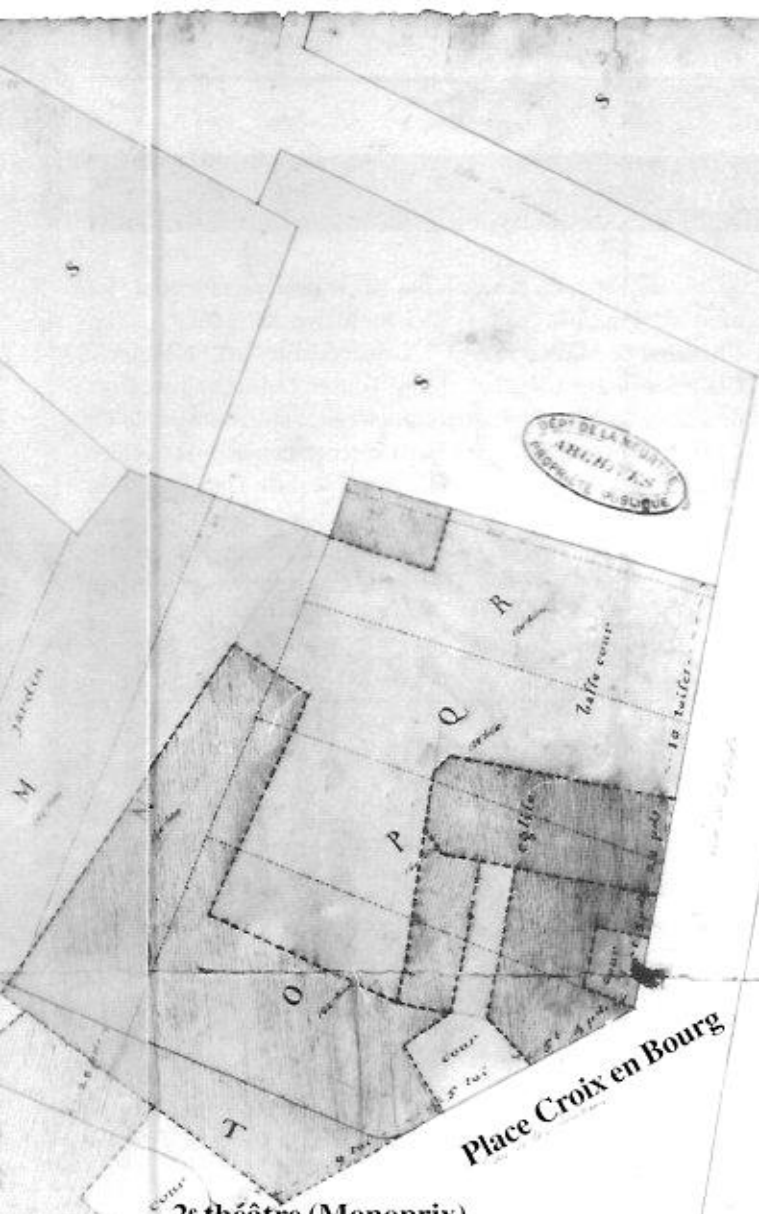
Ter théâtre - (Villa Lorraine)

Eglise des Dominicaines du Tiers Ordre

J'ai approuvé audit plan et j'ai ordonné
 de tout le 19 prairial l'an deux de la
 république une et indivisible
 Louis Boncloux.



Plan de l'ancien couvent des Dominicaines du Tiers Ordre



Division des 6.200000 d'habitans de
 cette Ville et de son port de Mer
 par une seule main y compris
 les bastions et le fort de St
 Thomas le tout en un seul plan
 d'après un plan de l'architecte de
 l'année 1750

Le terrain est divisé en 18 lots
 par une seule main y compris
 les bastions et le fort de St
 Thomas le tout en un seul plan
 d'après un plan de l'architecte de
 l'année 1750

- A 1^{er} lot de Bastion et partie de fort
 de St Thomas ensemble 100000 toises
- B 2^o lot de Bastion et partie de fort
 de St Thomas ensemble 100000 toises
- C 3^o lot de Bastion et partie de fort
 de St Thomas ensemble 100000 toises
- D 4^o lot de Bastion et partie de fort
 de St Thomas ensemble 100000 toises
- E 5^o lot de Bastion et partie de fort
 de St Thomas ensemble 100000 toises
- F 6^o lot de Bastion et partie de fort
 de St Thomas ensemble 100000 toises
- G 7^o lot de Bastion et partie de fort
 de St Thomas ensemble 100000 toises
- H 8^o lot de Bastion et partie de fort
 de St Thomas ensemble 100000 toises
- I 9^o lot de Bastion et partie de fort
 de St Thomas ensemble 100000 toises
- J 10^o lot de Bastion et partie de fort
 de St Thomas ensemble 100000 toises
- K 11^o lot de Bastion et partie de fort
 de St Thomas ensemble 100000 toises
- L 12^o lot de Bastion et partie de fort
 de St Thomas ensemble 100000 toises
- M 13^o lot de Bastion et partie de fort
 de St Thomas ensemble 100000 toises
- N 14^o lot de Bastion et partie de fort
 de St Thomas ensemble 100000 toises
- O 15^o lot de Bastion et partie de fort
 de St Thomas ensemble 100000 toises
- P 16^o lot de Bastion et partie de fort
 de St Thomas ensemble 100000 toises
- Q 17^o lot de Bastion et partie de fort
 de St Thomas ensemble 100000 toises
- R 18^o lot de Bastion et partie de fort
 de St Thomas ensemble 100000 toises

5. 1^{er} lot de Bastion et partie de fort
 de St Thomas ensemble 100000 toises

Observations

L'emplacement de la nouvelle Ville ayant été fixé par le plan ci-joint
 lequel est divisé en 18 lots par une seule main y compris les bastions
 et le fort de St Thomas le tout en un seul plan d'après un plan de
 l'architecte de l'année 1750

Le terrain est divisé en 18 lots par une seule main y compris les bastions
 et le fort de St Thomas le tout en un seul plan d'après un plan de
 l'architecte de l'année 1750

Pour les effets de la Division de la Ville on a fait un plan de la Ville
 divisée en 18 lots par une seule main y compris les bastions et le fort
 de St Thomas le tout en un seul plan d'après un plan de l'architecte
 de l'année 1750

Le plan de la Ville divisée en 18 lots par une seule main y compris les bastions
 et le fort de St Thomas le tout en un seul plan d'après un plan de
 l'architecte de l'année 1750

la partie lavée en
 jaune désigne les batiments
 et jardins du tier-ordre.
 la partie lavée en gris
 désigne les batiments et
 jardins du grand ordre
 T Rue et place projetées

ressé pendant la Révolution.

La censure

La censure est indissociable de l'histoire du théâtre, avec plus ou moins d'arbitraire, suivant les époques. Elle frisa souvent le ridicule.

Le 1er juillet 1841, le sous-préfet informe le maire de Toul que la pièce "Les deux serruriers" jouée au théâtre de la Porte Saint-Martin vient d'être interdite, en raison des dangers "que pourrait offrir cet ouvrage"; à noter que cette pièce avait déjà été amputée de plusieurs passages par les censeurs. Ces derniers n'hésitaient pas à intervenir aussi sur les dialogues, sur le déroulement de la pièce, et même sur la mise en scène.

En 1867, 88 pièces n'ont pas le droit de cité dont "La mort de Figaro", "Louis XVI et Marie-Antoinette", "Le Chevalier de Maison Rouge", "L'incendiaire" et "Le Moine". Ces pièces étaient déjà interdites à Toul en 1841. Les directeurs de théâtre devaient également compter avec la censure locale. En 1898, l'autorité militaire proscriit la représentation de la pièce "Mademoiselle Fifi" au théâtre municipal de Toul, en raison des dialogues que l'auteur fait dire à des officiers allemands. Gardiens de la moralité, les censeurs n'exerçaient leur funeste commerce, qu'animés de la certitude d'agir pour le bien du bon peuple.

Toul, le 1^{er} Juillet 1841.

Département
de la Meurthe.

Sous-Préfecture
de Toul.

N^o

Bureau.

Réponse à la lettre
du
N^o

Nombre de pièces jointes:

OBJET.
Théâtre.
Pièce interdite.

Montant le Maire,

La représentation du Drame intitulé, les Deux serruriers, joué au Théâtre de la Porte S. Martin, à Paris, a irrité les Dignes, qui jusqu'ici offrirent un spectacle, & que les Détails de la mise en scène ont encore aggravé. D'après les pièces à été mentionné en totalité avec les passages qui ont été supprimés, à la suite de l'opinion favorable émanée de M. le Ministre de l'Intérieur, & d'après qu'aucun exemplaire ne serait été au Ministère pour être représenté dans les Départements. Je vous prie donc de veiller à ce que ce Drame ne soit joué sur le Théâtre de cette ville, & de le supprimer de tout Théâtre de tout Département.

Montant le Maire, Assistant de ma
considération, bien distinguée.

Le sous-préfet.

Pour l'Administration.

**Lettre du Sous-Préfet au Maire de Toul, lui signifiant
l'interdiction d'une pièce "Les deux serruriers".**

Le théâtre avant la Révolution

Revenons aux balbutiements du théâtre de Toul. En réalité, il y a bien longtemps qu'on jouait la comédie à Toul. Il est fort probable que les parvis de la cathédrale Saint-Etienne et de la collégiale Saint-Gengoult furent le théâtre de "mystères". Peut-être y a-t-on donné "Le jeu de Saint-Nicolas" de Jean Bodel? Dans cette pièce, le saint patron de la Lorraine se fait voler un trésor confié à sa garde. Une certitude, le 20 février 1653, veille de la distribution des prix, les élèves du collège Saint-Léon de Toul jouent, devant les chanoines de la cathédrale et de l'abbaye, les parents et les autres élèves, une pièce

intitulée "La piété filiale". L'action se situe au Japon: c'est l'histoire du sacrifice de trois enfants qui ne peuvent subvenir aux besoins de leur père. Le programme de cette présentation comporte le nom des vingt-six acteurs; ce sont les premiers noms connus de l'histoire du théâtre de Toul. Citons les rôles principaux: Claude Jouette, dans le rôle de l'empereur du Japon, Jean Orlion, Pierre Châtelain, François Vincent, dans celui des enfants, et Claude Valentin, qui interprétait le père. Il faudra attendre 250 ans pour voir apparaître le nom d'autres comédiens en herbe.

Directeurs et propriétaires

Si, en 1814, Edmé Bertrand est toujours propriétaire du théâtre, c'est un directeur privilégié, Jules Ferrand, qui en assure l'exploitation, du moins pour la saison, c'est-à-dire du mois d'octobre au mois d'avril, le reste de l'année étant réservé aux troupes de passage. Cette année 1814, Renault s'est vu confier la saison d'été. Rapidement, il entre en conflit avec Jules Ferrand qui prétend se réserver les jours de foire qui sont les seuls jours où il fait du bénéfice. Finalement, sur intervention du préfet Ferrand, il devra céder les foires. En dédommagement, il réclamera des indemnités.

Le même Ferrand, en 1823, intentera un procès à Bertrand, propriétaire du théâtre, qui prétendait lui interdire d'organiser des bals masqués pendant la période du carnaval. L'ordonnance royale du 8 décembre 1824 donna raison à

Ferrand dans son article 13: "au temps du carnaval, les directeurs de théâtre jouiront du droit de donner des bals masqués dans le théâtre dont l'exploitation leur est confiée." Décidément, Edmé Bertrand n'avait pas de chance avec les bals masqués de carnaval.

Déjà, en 1820, alors que tout était prêt pour la saison des bals, ce qui avait occasionné des frais importants, l'assassinat du duc de Berry, deuxième fils de Charles X, vint contrarier les projets de Bertrand, car toutes réjouissances furent interdites dans le royaume. A cette époque le théâtre était en crise, l'absence de garnison à Toul, éloignait les troupes de comédiens. Aussi les bals constituaient les seules ressources de Bertrand. Ce dernier s'en remit à la municipalité qui, pour lui éviter la faillite, consentit à lui voter une subvention de 150f.

L'ordonnance de 1824

Comme nous l'avons vu, le théâtre, principalement celui de province, dans les années 1820, traversait une crise. Ce n'était ni la première, ni la dernière; il en connaîtra bien d'autres, tout au long de son épopée. Pour tenter de porter un remède à cette situation, le roi promulgua une ordonnance qui organisait le théâtre en France. Elle prévoyait trois types de troupes de comédiens: sédentaires, d'arrondissement et ambulantes. Les troupes sédentaires, dirigées par un directeur,

seraient attachées à 18 grandes villes. Nancy était concernée par cette mesure. On créa des troupes d'arrondissement: chaque arrondissement regroupait les théâtres de trois départements, sauf celui de la troupe sédentaire. Les théâtres des villes qui n'entraient dans aucune de ces deux catégories, devaient s'en remettre à des troupes ambulantes. C'était le cas du département de la Meurthe qui comptait, mis à part Nancy, deux théâtres, Toul et Lunéville.

En 1832, M. Breton sollicite un brevet de troupe ambulante pour pouvoir donner des représentations à Toul. Bert, le directeur du théâtre de Nancy, s'oppose à cette demande et affirme que, depuis 15 ans, il exploite le théâtre de Toul. Ce qui n'est pas tout à fait exact puisque nous connaissons le nom de deux directeurs: Garmin, en 1825, et Hyppolyte Durand, en 1827.

A la demande du ministre des Travaux Publics, le préfet fut chargé de signifier à M. Bert que sa protestation était prise en compte, mais à la condition qu'il "*se rendît désormais plus fréquemment à Toul pour y donner un minimum de 15 représentations par an*". Enfin, Bert dut verser un caution de 800 f., pour le cas où il faillirait à cette obligation. Quelque temps après, Bert fera faillite. D'autres directeurs se succéderont. Citons Fidel, D'Aiglemont, Conrard, Chapiseau, Loderat, et peut-être une femme, en 1832, Mme Cottege, bien que l'ordonnance de 1824 interdisait aux femmes d'exercer la profession de directeur de théâtre.

Pour clarifier les choses, le préfet proposa, en 1842, de réunir le théâtre de Toul à une des troupes d'arrondissement. Mais la municipalité refusa de s'engager à verser les subventions et, la main sur le cœur, proclama que, si les comédiens possédaient du talent, "*ils attireraient suffisamment de spectateurs, les amateurs de l'art dramatique ne manquant pas à Toul qui compte 8000 habitants, un régiment de cavalerie et un bataillon d'infanterie*".

Au regard des recettes réalisées à cette époque, et aux nombres de spectateurs, à peine 200 par représentation pour une salle qui comptait 830 places, nous devons en déduire, si l'on se réfère aux dires des élus toulousains, que les acteurs devaient être de piètres comédiens, à moins que ce soit le premier magistrat qui, pour ne pas avoir bourse à délier, ait eu une conception un peu trop simpliste du talent et du métier de comédien.

Une fois de plus, les troupes évitèrent le théâtre de Toul. En 1850, une pétition signée par des habitants de Toul, tant civils que militaires, sollicita l'intervention du préfet pour que des représentations aient lieu à Toul, et, une fois de plus, le directeur du théâtre de Nancy vint au secours du public toulousain.

En 1852, 20 pièces seront données au théâtre de Toul, et, pourtant, les spectateurs ne se déplaceront qu'en petit nombre, affichant là une certaine versatilité. A cela s'ajoutait la crainte que l'établissement du chemin de fer n'aggravât la situation, car les Toulousains avaient prouvé qu'ils préféraient se rendre à Nancy pour assister à des spectacles lorsque des artistes parisiens étaient à l'affiche. Craintes injustifiées car, pour les saisons 1852-53 et 1854-55, les recettes augmentèrent de 75%. Il est vrai que les théâtres parisiens daignèrent enfin inclure la cité leuquoise dans leurs tournées.

En 1855, la recette moyenne d'une représentation au théâtre de Toul, se montait à 350 f. pour 85 de frais, répartis comme suit: 15 f. pour la location de la salle, 22 f. pour les luminaires; les affiches et la billetterie se montaient à 12 f., coiffeuse et habilleuse à 10 f., enfin, les droits d'auteur à 26 f. Le salaire des artistes n'apparaît pas dans ce décompte. Nous l'avons déjà signalé, le théâtre de Toul comptait 830 places, dont 180 premières, 500 secondes et 150 troisièmes.

En 1866, le règlement du théâtre prévoyait que la loge de droite était attribuée à l'administration municipale, celle de gauche à Monsieur le Sous-préfet; en aucun cas ces places ne pouvaient être occupées par le public. En revanche, la loge du fond, qui était réservée à Messieurs les officiers supérieurs de la Place, pouvait être mise à la disposition du public, si elle n'avait pas été retenue.

Changement de propriétaire

Le fondateur du théâtre de Toul étant décédé, sa femme Catherine Migeon, veuve Bertrand, vend l'immeuble comprenant le café de la Comédie et le théâtre. Les nouveaux propriétaires, les époux Maljean, le cèdent à François Morlot, en 1843.

A la veille de la guerre de 1870, le théâtre et la brasserie changent une nouvelle fois de propriétaire en la personne de Claude Emile Royer. Ce dernier décède le 19 février 1873. Sa femme prend la résolution d'assurer, seule, l'exploitation du théâtre et du café.



A droite le "Café de la Comédie" avant l'incendie de 1902. Construit sur l'emplacement de l'ancien couvent des Dominicaines du Tiers Ordre par Edmé Bertrand, ce bâtiment abritait aussi le premier théâtre de Toul. Sur ce document, le nouveau théâtre est déjà construit, puisque l'on aperçoit sa grille.

FIN DE L'ACTE I

L'entre-deux actes était l'occasion, pour les débutants, de se produire devant le public. Du moins pour les spectateurs qui restaient dans la salle. Les autres se dirigeaient vers le foyer. Les hommes fumaient et les femmes, tout en faisant admirer leur toilette, prenaient un rafraîchissement. Pendant ce temps, sur scène, jongleurs, musiciens, acteurs, danseurs, conteurs, essayaient de retenir l'attention du public. L'avènement du cinéma perpétua cette tradition, jusque dans les années 1950.



Offenbach, roi du Second Empire.

Études Toulouses, 1993, 68, 3-10